



[Accueil Particuliers](#) > [Actualités](#) > Déduction des frais réels : les barèmes kilométriques 2016

INDICES ET TAUX Impôt sur le revenu

Déduction des frais réels : les barèmes kilométriques 2016

Publié le 08 mars 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les barèmes kilométriques applicables notamment aux voitures, motos et scooters ont été publiés le 15 février 2016 au Bulletin officiel des Finances publiques-Impôts. Ces montants sont identiques à ceux de l'année précédente.

En se basant sur ces barèmes, les salariés peuvent évaluer leurs dépenses durant leurs déplacements et demander aux services fiscaux la déduction de leurs frais réels pour l'impôt 2016 sur les revenus 2015.

Barème kilométrique applicable aux voitures (en euros)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,41$	$(d \times 0,245) + 824$	$d \times 0,286$
4 CV	$d \times 0,493$	$(d \times 0,277) + 1\,082$	$d \times 0,332$
5 CV	$d \times 0,543$	$(d \times 0,305) + 1\,188$	$d \times 0,364$
6 CV	$d \times 0,568$	$(d \times 0,32) + 1\,244$	$d \times 0,382$
7 CV et plus	$d \times 0,595$	$(d \times 0,337) + 1\,288$	$d \times 0,401$

Exemple : pour 4 000 kilomètres parcourus à titre professionnel en 2015 avec un véhicule de 6 CV, le contribuable peut faire état, en 2016, d'un montant de frais réels égal à **2 272 €** ($4\,000 \text{ km} \times 0,568$).

Ces barèmes sont calculés en fonction de la puissance du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus. Ils prennent en compte notamment la dépréciation du véhicule, les frais d'achat des casques et des protections, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la consommation de carburant et les primes d'assurances. Ces frais de déplacement concernent en particulier le transport du domicile au lieu de travail et le transport pendant les heures de travail.

Et aussi sur service-public.fr

- Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19785>)
- Calculez en ligne votre impôt sur le revenu pour 2016 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10330>)
- Déclaration de revenus, changement de tranches (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10364>)